

Lettre au propriétaire ou au syndic de copropriété pour la domiciliation d'une société

Par Lettre recommandée avec AR

Objet : Notification de domiciliation provisoire de la société à responsabilité limitée en cours de formation (dénomination sociale), au capital de €, au domicile de son représentant légal

Madame, Monsieur,

Je vous informe, que, par application de l'article L 123-11-1 du Code de commerce qui m'en donne le droit, j'ai l'intention de domicilier provisoirement le siège social de la société ci-dessus indiquée, SARL en cours de formation dont je suis gérant(e), à mon domicile, situéàet dont je suis locataire (propriétaire et qui dépend de la copropriété dont vous avez la charge).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003, cette domiciliation durera 5 ans maximum à compter de la date d'immatriculation de la société.....

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,